

La Commission décide alors de préparer un mémoire de toutes les demandes qui devraient être faites à la Compagnie des Tramways.

Vu l'annexion à la Cité de plusieurs municipalités qui n'ont pas de service de tramways;

Vu l'augmentation considérable de la population et vu l'encombrement qui existe à cause de l'insuffisance du service de tramways, surtout dans le centre de la ville;

Vu que par conséquent le service public exige que l'on établisse sans plus tarder de nouvelles lignes de tramways;

La Commission décide d'inclure dans le mémoire qui sera soumis à la Compagnie l'établissement des lignes suivantes:

Echevin Prud'homme.

1.—Prolongement de la ligne de la Côte des Neiges, dans le quartier Mont-Royal, de l'Avenue Westmount au chemin de la Côte Ste-Catherine.

Echevin Emard.

2.—Etablissement d'une double voie, de la ligne à partir du pont du Canal Lachine, dans le quartier St-Paul, le long de la rue St-Patrice en gagnant l'ouest jusqu'à la rue Davidson et le long de la rue Davidson en gagnant le sud jusqu'à la rue Allard.

Echevin Monahan.

3.—Etablissement d'une double voie de la rue Wellington en gagnant la rue Butler, le long de la rue Butler jusqu'au pont de la rue Atwater, traversant le pont de l'avenue Atwater et le long de l'avenue Atwater jusqu'à la rue Sherbrooke et le long de la rue Sherbrooke en gagnant l'ouest pour rejoindre les lignes de Westmount.

Echevin Bastien.

4.—Continuation de la ligne de la rue St-Denis jusqu'au chemin public dans le quartier Ahuntsic.

5.—Continuation de la ligne de l'avenue du Parc jusqu'au chemin public dans le quartier Ahuntsic.

6.—Continuation de la ligne de la rue St-Laurent jusqu'à Youville.

Echevin Larivière.

7.—Continuation de la ligne de la rue Notre-Dame jusqu'aux limites Est du quartier Longue-Pointe.

8.—Etablissement d'une ligne sur la rue Guybourg, de la rue Notre-Dame aux limites nord du quartier Longue-Pointe.

Echevin Garceau.

9.—Continuation de la ligne de la rue Davidson de la rue Ontario à la rue Notre-Dame.

Echevin Boyd.

10.—Compléter la double voie de la rue St-Antoine et donner un service convenable sur cette rue.

Echevin Drummond.

11.—Continuation de la ligne de la rue Iberville de la rue Masson au Boulevard Rosemont et de là à la Montée St-Michel, et continuation de la voie sur le Boulevard Rosemont entre la rue Iberville et l'avenue Papineau.

Echevin Tétreau.

12.—Donner de nouveau sur la rue Bélanger le service qui a été discontinué récemment.

13.—Donner aux citoyens de cette partie du quartier St-Denis connue sous le nom de Youville, le même service qu'aux autres parties de la ville.

Echevin Garceau.

14.—Continuer la ligne de l'avenue Hôtel de Ville qui s'étend jusqu'à la rue Marie-Anne, de la rue Marie-Anne à la rue Parthenais, le long de la rue Amity jusqu'à la rue Iberville, le long de la rue Iberville jusqu'à la rue Forsyth, le long de la rue Forsyth jusqu'à la rue Moreau.

Echevin Bastien.

15.—Etablissement d'une ligne rue St-Urbain, de la rue Craig jusqu'à la voie de la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien.

16.—Continuation de la ligne de la rue Rachel jusqu'à l'Avenue du Parc.

17.—Continuation de la ligne de l'Avenue de l'Hôtel de Ville jusqu'à la rue Laurier.

18.—Continuation de la ligne de l'Avenue Duluth jusqu'à l'Avenue du Parc.

The Committee then decided to prepare a memorandum of all the requests to be made to the Street Ry Co.

Owing to the annexation to the City of several municipalities which are not yet provided with the street car service;

In view of the considerable growth of the population and of the obstruction caused by the insufficiency of the car service, especially in the centre of the City;

Seeing therefore that the public service requires the establishment, without further delay, of new car lines,

The Committee decided to include in the memorandum to be submitted, the establishment of the following lines:

Ald. Prud'homme.

1.—Extension of the Côte des Neiges line, in Mount Royal ward, from Westmount Ave. to Ste. Catherine Road.

Ald. Emard.

2.—Establishment of a double track from the line at the Lachine Canal bridge, in St. Paul Ward, along St. Patrick St. westwards to Davidson stand along Davidson St., southwards to Allard St.

Ald. Monahan.

3.—Establishment of a double track from Wellington St. towards Butler St., along Butler St., to the Atwater Ave. bridge, crossing the Atwater Ave. bridge, and along Atwater Ave. to Sherbrooke St., and along Sherbrooke St. westwards, to join the Westmount lines.

Ald. Bastien.

4.—Continuation of the St. Denis St. line to the public road in Ahuntsic Ward.

5.—Continuation of the Park Ave. line to the public road in Ahuntsic Ward.

6.—Continuation of the St. Lawrence St. line to Youville.

Ald. Larivière.

7.—Continuation of the Notre Dame St. line to the Eastern limits of Longue Pointe Ward.

8.—Establishment of a line on Guybourg St., from Notre Dame St. to the Northern limits of Longue Pointe Ward.

9.—Continuation of the Davidson St. line, from Ontario St. to Notre Dame St.

Ald. Boyd.

10.—Complete the double track on St. Antoine St. and give a proper service on such street and on Guy St.

Ald. Drummond.

11.—Continuation of the track on Iberville St., from Masson St. to Rosemont Boulevard and thence to the "Montée St. Michel", and continuation of the track on Rosemont Boulevard, between Iberville street and Papineau avenue.

Ald. Tétreau.

12.—Resume on Bélanger St. the service which has been recently discontinued.

13.—Give to the citizens of that part of St-Denis Ward known as Youville, the same service as in the other parts of the City.

Ald. Garceau.

14.—Continuation of the City Hall Ave. line, which extends to Mary Ann St., from Mary Ann St. to Parthenais St., along Amity and Iberville Sts. to Forsyth St., along Forsyth St. to the Eastern limits of the City.

Ald. Bastien.

15.—Establishment of a line on St. Urbain St., from Craig St. to the C. P. R. track.

16.—Continuation of the Rachel St. line to Park Ave.

17.—Continuation of the City Hall Avenue line to Laurier Avenue.

18.—Continuation of the Duluth Avenue line to Park Avenue.